

CONVOCAATION

Séance du conseil communal n° 2023/10

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

lundi 11 décembre 2023 à 14.00 heures

en la salle des séances de la mairie à Hesperange pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance à huis clos

1. Affaires de personnel :
 - a) Nomination définitive d'un fonctionnaire dans le groupe de traitement C1, sous-groupe technique ;
 - b) Engagement d'un employé communal dans le groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif ;
 - c) Engagement d'un employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif ;
 - d) Promotion d'un fonctionnaire ;

Séance publique

2. Création de postes :
 - a) Poste de fonctionnaire dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service des ressources humaines ;
 - b) Poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du département technique ;
3. Finances :
 - a) Vote du budget rectifié de l'exercice 2023 et du budget de l'exercice 2024 ;
 - b) Plan pluriannuel de financement pour les années 2025-2028 - communication ;
 - c) Approbation de titres de recette ;
4. Propriétés immobilières :
 - a) Approbation d'actes ;
 - b) Approbation de contrats de bail ;
 - c) Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement ;

5. Approbation de projets de travaux, fournitures et services :
 - a) Installation de panneaux photovoltaïques - CELO ;
 - b) Installation de panneaux photovoltaïques – Hall sportif Holleschbiere ;
6. Approbation de conventions ;
7. Règlement général de la circulation - modifications à durée déterminée ;
8. Commissions consultatives :
 - a) Commission communale du vivre-ensemble interculturel :
 - i. Règlement d'ordre intérieur ;
 - ii. Nomination des membres ;
 - b) Remplacement de membres de la commission des affaires sociales ;
9. Concessions de cimetière ;
10. Questions émanant des conseillers ;
11. Divers : affaires courantes et communications.

Convoqué à Hesperange, le 5 décembre 2023.

Le collège des bourgmestre et échevins.